

Royal Monceau, 22 novembre 2016

François Asselin, président de la CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises), et Hervé Novelli, ancien Ministre et entrepreneur, étaient les invités de Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, lors du petit-déjeuner débat du cabinet animé par Jean-Marc Sylvestre. Ce rendez-vous fut l'occasion de commenter les résultats de la 6^e édition du Baromètre annuel cabinet ARC/IFOP sur la situation économique des entreprises et l'évolution de leur trésorerie. Ainsi, non seulement les délais de paiement auront été abordés mais il aura aussi été question de faire un point cette année sur la perception par les entreprises des amendes administratives, du prêt inter-entreprises, de la dématérialisation des factures et sur leurs relations de travail avec le secteur public.

Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, a ouvert ce petit-déjeuner en partageant un premier constat : un an après les annonces d'Emmanuel Macron pour réduire les délais de paiement, via l'augmentation et la publication des amendes administratives mais aussi l'attestation du commissaire aux comptes, la situation ne s'est pas véritablement améliorée sur ce front d'après le Baromètre cabinet ARC/IFOP. Alors que la politique du *Name & Shame* se révèle objectivement efficace, Denis Le Bossé a déploré que les mesures prévues n'aient pas été suffisamment appliquées : seules 22 amendes ont été publiées en 2016 pour 2 500 contrôles de la DGCCRF et le décret sur le rôle du commissaire aux comptes, très attendu par les entreprises, a tardé à être publié. Dans ce contexte, les TPE et PME manquent toujours de fonds propres et continuent de rencontrer des difficultés pour financer leur trésorerie du fait du désengagement des banques constaté par 70 % des entreprises, qui, pour 41 % d'entre elles, ne sollicitent même plus l'aide de leur partenaire bancaire tant elles sont convaincues d'un retour négatif de leur part. Pour remédier à leur manque de trésorerie, les TPE et les PME allongent donc toujours et encore leurs délais de paiement fournisseurs et alimentent ainsi une spirale, à l'origine de 25 % des faillites.

Kérine Tran, juriste au cabinet ARC, a ensuite exposé l'ensemble des chiffres issus de la 6^e édition du Baromètre cabinet ARC/IFOP.

Quelques tendances :

- Le retard moyen de paiement est en recul : 11,8 jours pour les PME, 10,4 pour les grands groupes ;
- Les petits retards (1 à 10 jours) augmentent significativement : 58 % pour les PME (41 % en 2015) et 57 % pour les grands groupes (44 % en 2015) ;
- 96 % des dirigeants pensent que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan ;



Hervé Novelli, Kérine Tran, François Asselin, Denis Le Bossé et Jean-Marc Sylvestre

- 89 % des dirigeants pensent que le prêt inter-entreprises risque d'engendrer une relation de dépendance ;
 - 54 % des PME refusent de répondre aux appels d'offre émis par le secteur public par crainte de ne pas être payées ou de subir des délais trop longs.
 - 49 % des entreprises pensent qu'il est possible de réduire les délais de paiement en publiant les amendes administratives alors qu'elles ne sont que 25 % à penser que l'augmentation des amendes réduirait ces délais ;
 - 59 % des entreprises pensent que la dématérialisation des factures aura un effet positif sur la réduction des délais de paiement.
- Réagissant au Baromètre du cabinet ARC, François Asselin a dénoncé un véritable problème culturel en France en matière de délais de paiement dont les conséquences peuvent pourtant être dramatiques. « *Pourquoi en France, a-t-on toujours autant de mal à payer en temps et en heure ? Il en va pourtant du règlement des salaires, dans de nombreuses PME.* » En tant qu'entrepreneur, il a estimé que « 5 % de son chiffre d'affaires était payé entre 120 jours et

1 an » avant de suggérer une sensibilisation à ces enjeux dès la formation initiale des écoles d'ingénieur ou de commerce. Interrogé par Jean-Marc Sylvestre, Hervé Novelli a défendu la LME, dont il est l'auteur, souvent critiquée par les dirigeants pour son impact modéré. Pour l'ancien ministre, le problème se situe dans son application qui n'a pas été suffisamment suivie. Afin d'aller plus loin, il a suggéré la mise en place d'une LME 2 avec une réduction du délai légal à 30 jours. Présent dans la salle, le médiateur des Entreprises, Pierre Pelouzet, a quant à lui présenté le rôle et le fonctionnement de la médiation.

Durant la séquence des questions/réponses, Jérôme Mandrillon, directeur crédit client de Lafarge France, a interpellé les invités autour du rôle d'intermédiaire que pourraient jouer les fédérations professionnelles pour éviter les chantages à la négociation, encore trop fréquents. Une nouvelle piste de réflexion venant clôturer un rendez-vous riche d'enseignements sur la problématique des délais de paiement.